

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 15 Décembre 2022**

**Délibération N° 2022 12 107 : Finances – Budget annexe n°85604 Centre  
Artisanal – Décision modificative n°1-2022**

L'an deux mille vingt deux, le 15 Décembre à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 08/12/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	9	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Francis BOUSSION	Dominique PETER
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Laure DUTERTRE	Alain GUILLOIS
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHLÉ	Michel DUTHEIL
Sabrina RAPPART	François OLIVIER
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Patrick RENARD	Myriam MARTINEAU
Martine CRINIÈRE	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Vincent GRUAU

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 16/12/2022

M. le Président expose :

Considérant que pour procéder à la régularisation d'écritures d'actifs, il y a lieu d'apporter des ajustements aux inscriptions budgétaires ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Communautaire**  
**Après en avoir délibéré,**

1. Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépenses et en recettes, constituant la décision modificative n°1-2022 sur le budget annexe n° 85604 suivante :

**Décision modificative n°1-2022 - Section de fonctionnement**

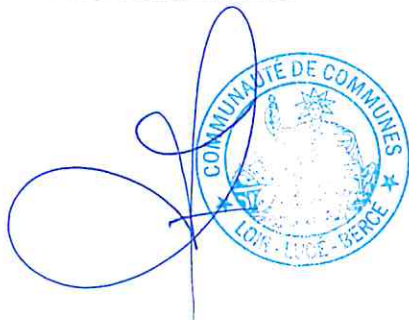
Chapitre	Article	Code Fonction / services	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
042	6811	311 / 31122	Dotation aux amortissements	197,00	
65	65888	311 / 31122	Autres	1,00	
011	63512	311 / 31122	Taxes foncières	-198,00	
				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Décision modificative n°1-2022 - Section d'investissement**

Chapitre	Article	Opération	Code Fonction / services	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
040	281318		311 / 31122	Amortissement - Autres bâtiments publics		197,00
21	21318	2022001	311 / 31122	Travaux de rénovation	197,00	
					<b>197,00</b>	<b>197,00</b>

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président**  
**M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance**  
**M. Vincent GRUAU**

